

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-642917

119874

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 01269 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : JOUA ALI

Date de naissance : 01-08-1951

Adresse : 11 RUE 16 AL MANARA CALIFORNIE

Tél. : 0661493472 Total des frais engagés : 378 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 05-04-2022

Nom et prénom du malade : JOUA ALI Age: _____

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : aff. respiratoire + lésions

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : _____ Le : 22/06/22

Signature de l'adhérent(e) :

Docteur Abdelkader EL MADI

MEDECINE GENERALE

Diplômé en Echographie Générale
de la Faculté de Médecine de Montpellier

الدكتور عبد القادر الماضي

الطب العام

دبلوم الكشف بالصدى

خريج كلية الطب بمونبيلي - فرنسا

Casablanca le : 05 AVR 2022 : الدار البيضاء في

32,60

Broxyl



PPV (DH): / **PPV 32,60**
 LOT N°: /
 UT. AV. :
 AMM N°: 201/19DMP/21/NRQ

100 mg
avec us

STANDARD

200 mg

Difal



Importateur Exclusif
Biocodex Maroc
www.biocodex.ma
P.P.C. 84,50 DH

Unicity univers
in case of colds
Prevents flu infect

38,20

DIFAL[®]

Diclofénac sodique - Gel 1%

Tube de 50 g

P.P.V. : 38,20 DH

PHARMACIE-ANDALOUS
Rachid SLAOUI
394, Angle Av 2 Mars et Bd Panoramique
21 17 85

LOT 211785 1 UT AU 06/24
PPV 73.00 DH

Handwritten notes and signatures

Docteur **Abdelkader ELMADI**
MEDECINE GENERALE
 Echographie Générale
 153 Rue 25, Bd. Panoramique
 Bine Lamdoune Casablanca
 Tel: 05 22 21 11 12 - INPE : 091057711